



Qu'elle risque je cours pour avoir menti sur mon cv

Par **babou**, le 21/01/2010 à 16:26

Bonjour,
voila je vous esplique j'ai passer un entretien d'embauche pour etre médiateur mais pour cela il demande minimun le bac mais je ne les pas.
je le mis sur mon cv quand meme et il mon accepté sans me demandé mon bac ni mon relevé de note
quel risque je cours ?
merci de me repondre

Par **airo**, le 21/01/2010 à 20:47

d'être virée tout simplement

Par **babou**, le 21/01/2010 à 23:15

je sais bien mais y'a t'il des poursuite pénal ?

Par **Marion2**, le 21/01/2010 à 23:23

Bonsoir,

Vous n'êtes certainement pas la seule personne à dire que vous avez obtenu un diplôme, alors que vous n'en n'aviez que le niveau ...

Ne vous inquiétez pas. Ce n'est pas maintenant, que vous êtes embauchée, que votre employeur va vous demander un justificatif de l'obtention du BAC.

Si vous faites correctement votre travail, aucun souci...

Cordialement.

Par **babou**, le **21/01/2010** à **23:26**

le souci c'est que je signe mon contract le 1er mars

Par **Marion2**, le **21/01/2010** à **23:46**

On ne vous a pas demandé de justificatif pour la signature du contrat ?

Il est vraiment très rare que pour le BAC, on demande un justificatif.

Si vous êtes embauchée, c'est certainement que votre futur employeur a jugé que vous aviez les compétences nécessaires pour occuper ce poste.

Alors, ne paniquez plus, réjouissez-vous plutôt d'avoir pu obtenir ce travail.

Bonne chance à vous.

Par **babou**, le **22/01/2010** à **12:11**

merci pour vos reponces